

L'ECHO de L'EGOUT



Publication de l'AKWA Liège : histoire d'un accouchement difficile mais réussi !

Un peu d'histoire :

La CPSS s'est fixée comme objectif prioritaire, depuis plus de 25 ans, la protection des sites karstiques, du milieu souterrain et des eaux souterraines. Pour mener à bien cet objectif, elle a entamé il y a bientôt 7 ans un inventaire systématique des sites et des rivières souterraines de Wallonie : l'Atlas du Karst Wallon (A.K.W.A.).

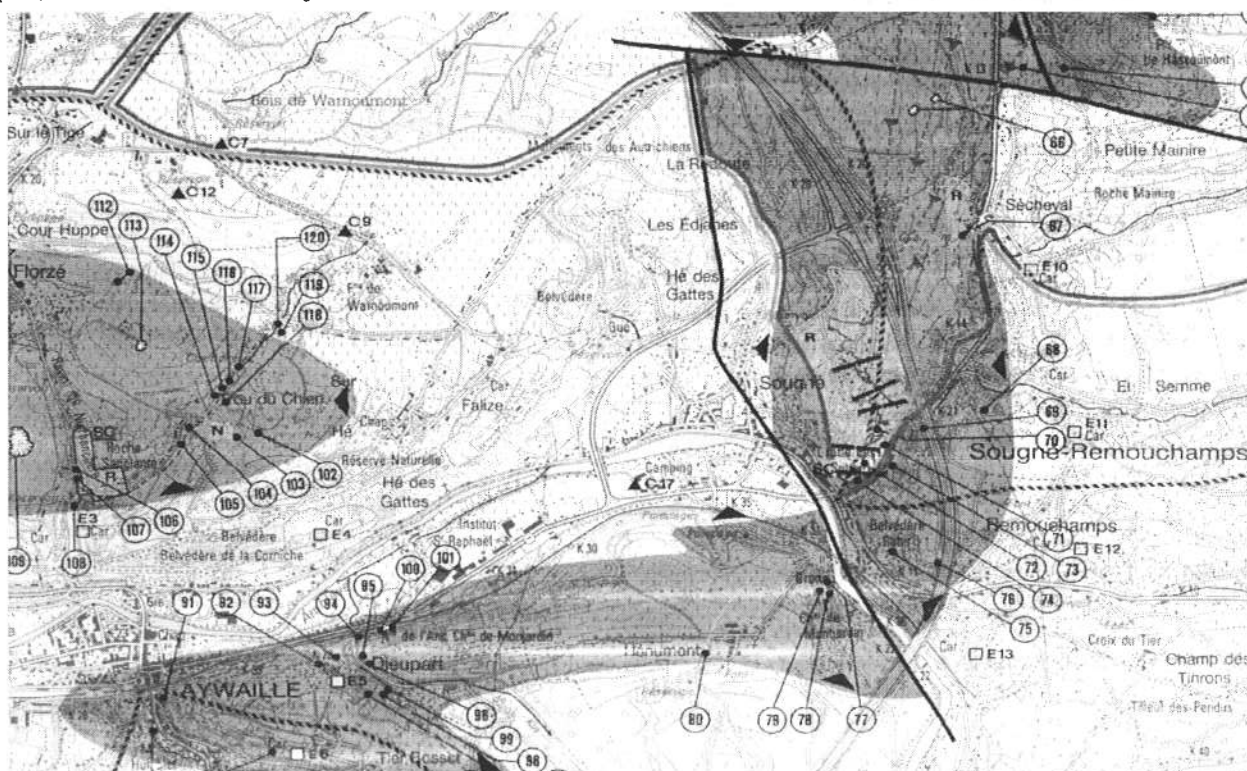
Les données de l'Atlas du Karst se veulent directement utilisables par tous, gestionnaires et autres intervenants dans l'aménagement du territoire, les ressources du sous-sol, l'environnement, la conservation de la nature et du patrimoine, la prévention des pollutions et la protection des eaux souterraines.

En ce début d'année 1997, l'AKWA, conçu comme un outil devant permettre une gestion intégrée des régions karstiques, a atteint deux de nos objectifs :

- d'une part, et à l'exception de la Province de Namur, la plus riche en phénomènes karstiques et nécessitant une prospection complémentaire, nous avons **terminé la prospection et la cartographie précise de l'ensemble des régions karstiques de Wallonie**. Cette démarche systématique appliquée à l'ensemble du territoire calcaire et crayeux de la Wallonie (soit plusieurs milliers de km² répartis sur plus de 150 planchettes au 1/10.000) débouche sur une vision globale du milieu karstique de notre région. Elle a le mérite de ne pas considérer les cavités comme des sites isolés ni de limiter la prospection à des unités administratives n'ayant aucune réalité géologique ou hydrologique. Enfin, cette étude a mis à jour une diversité de phénomènes karstiques et bon nombre de sites non répertoriés jusqu'à maintenant ;

- d'autre part, la **publication de l'Atlas du karst de la province de Liège est terminée**.

La diffusion de cette étude est bien entendu une phase indispensable pour permettre la prise en compte, notamment par les communes, les intercommunales, la



Extrait de l'Atlas du Karst Wallon, Inventaire des sites karstiques de la Province de Liège (publié en couleur !)

Province et la Région, des particularités du milieu karstique. En plus des remarques concernant la gestion de cet environnement sensible et les précautions nécessaires à prendre quant à l'aménagement du territoire, à la protection des eaux souterraines et à la problématique des déchets, l'AKWA est également une mine d'informations pour les spéléos et les associations de protection de la nature. Grâce à ses 32 cartes et aux 1190 fiches descriptives des sites qui le composent, il doit permettre à chacun de se familiariser avec l'environnement calcaire et aux « initiés », de compléter leurs connaissances sur les régions qu'ils connaissent plus particulièrement.

Caractéristiques de l'Atlas

Si de nombreuses études et recherches sur les sites karstiques ont été réalisées depuis l'ouvrage monumental de Van den Broeck, Martel et Rahir de 1910, aucune d'entre elles n'a fourni une cartographie précise et globale, en même temps qu'un inventaire descriptif complet, accompagné de propositions de gestion et de mesures de protection de ces sites pour l'ensemble de la Wallonie.

Première version en 1978, ciblant les plans de secteur

Déjà, entre 1976 et 1978, une version préliminaire de « l'Inventaire cartographique des sites karstiques » destinée à l'élaboration des projets de plans de secteur avait été établie par la C.P.S.S. à la demande du Ministre des Affaires Wallonnes chargé de l'Aménagement du Territoire.

Ce premier travail, resté inédit, a été élargi et complété ultérieurement par une équipe pluridisciplinaire composée de géologues, d'hydrogéologues, de géographes, de biologistes, d'archéologues et de spéléologues. En outre, de nombreux autres collaborateurs occasionnels y ont participé en communiquant des informations inédites, en particulier sur l'existence de nouveaux sites et sur des cas précis de pollution.

Le prix du patrimoine rural de la Ford Conservation Foundation a été attribué en 1986 à la CPSS pour initier l'inventaire des sites karstiques.

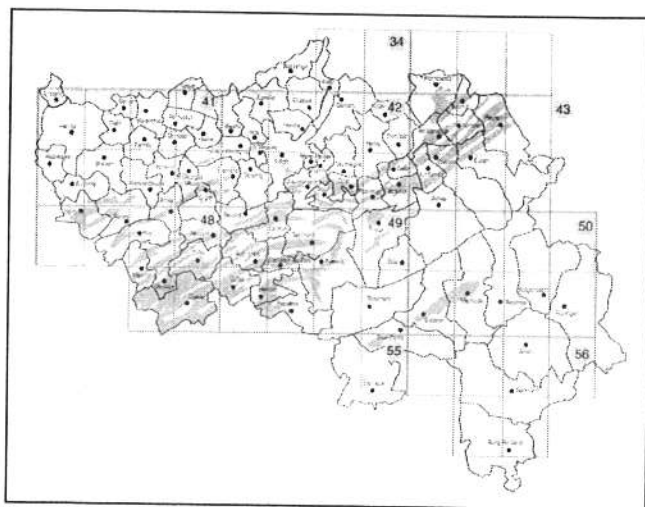
A partir de 1991 : étude structurée par province

La première partie de l'Atlas du Karst Wallon, réalisée en 1991-1992, concerne la province de Namur, la plus dense en phénomènes karstiques. Elle comporte 49 cartes au 1/10.000 couvrant le territoire de 34 communes et recense 1.520 sites. Les carrières et captages en région calcaire n'y ont cependant pas été systématiquement inventoriés comme dans les provinces suivantes.

Un des objectifs prioritaires de la CWEPSS sera de trouver dans les mois à venir les moyens de mettre l'inventaire de Namur au niveau des autres provinces. Ceci nécessitera un important travail complémentaire de prospection et de recherches bibliographiques.

La réalisation de l'AKWA a pu être entreprise grâce au Fonds de l'Environnement de la Fondation Roi Baudouin et de la Loterie Nationale et à un subside du Ministre Wallon de l'Environnement, des Ressources Naturelles et de l'Agriculture, Monsieur Guy Lutgen.

Depuis 1993, l'Atlas du Karst Wallon est réalisé à la demande de la Région Wallonne, Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement - Division de la prévention des pollutions et de la gestion du sous-sol. C'est ainsi qu'entre 1993 et 1996, la CWEPSS a sillonné les régions calcaires des provinces de Liège, de Luxembourg et du Hainaut et a pu inventorier plus de 2500 phénomènes karstiques répartis sur plus de 90 cartes au 1/10.000°.



Affleurements calcaires de la province de Liège.

1997 : publication de l'Atlas du Karst de Liège

Si l'Atlas du Karst Wallon a été réalisé à partir de 1992 grâce au soutien de la Région Wallonne, sa publication se fit attendre. C'est grâce à l'aide de la Province de Liège, de certaines administrations et associations que nous pouvons aujourd'hui vous présenter l'édition de cette étude.

Le service Environnement de la Province de Liège a pris en charge l'impression des cartes couleur au 1/25.000. Cet apport très important permet de proposer aux utilisateurs de l'Atlas des documents précis et clairs offrant une grande lisibilité. Grâce à l'impression couleur des planchettes, toute une série de données géologiques et hydrologiques peuvent être différenciées. Des couleurs très vives ont été sélectionnées afin de faire ressortir les zones remarquables du karst nécessitant une protection. Enfin, l'échelle des cartes correspond à celle des plans de secteur et des cartes d'état major généralement utilisées sur le terrain. Les utilisateurs pourront donc utilement superposer les données cartographiques de l'AKWA avec leurs informations et relevés géographiques et cartographiques.

Acquisition de l'Atlas de Liège

Ce document important (32 cartes au 1/25.000 et + de 1000 pages de texte et d'inventaire) sera en vente à la CPSS à Bruxelles à partir du 30 avril 1997. Vous trouverez dans le dépliant joint en annexe toutes les informations pratiques et les détails concernant le contenu de cette publication, ainsi que le bon de commande vous permettant de l'acquérir.

Georges Michel, Géographe

qui n'aurait pas échappé à un chasseur du Paléolithique. Une autre aberration anatomique se marque d'ailleurs au niveau du jarret.

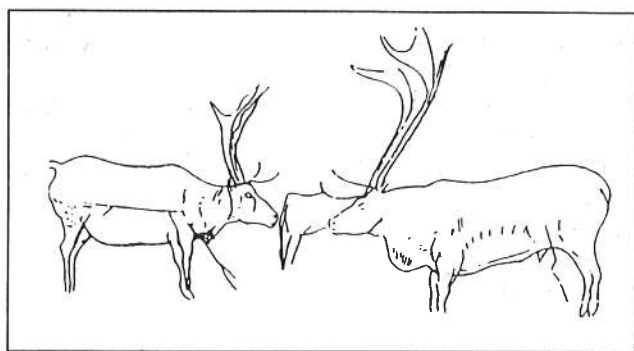


Fig.2 : Grotte des Combarelles (Dordogne), rennes gravés

Celui-ci correspond, on le sait, à une articulation ; la pointe et le creux du jarret doivent donc se trouver sur un même plan, ce qui n'est pas le cas à Worsaae où le creux du jarret a été gravé plus haut que la pointe.

Surtout, la tête ne présente ni le chanfrein d'un cervidé, ni celui d'un équidé. Le décrochement au niveau du front évoque davantage ce que l'on observe chez le loup ou chez l'ours. La tête, en tout cas, ne s'adapte pas au corps de l'animal dont la ligne du dos rappelle beaucoup plus l'ensellure du cheval (Fig. 3) que celle, horizontale, du cerf ou du renne (Fig. 2).

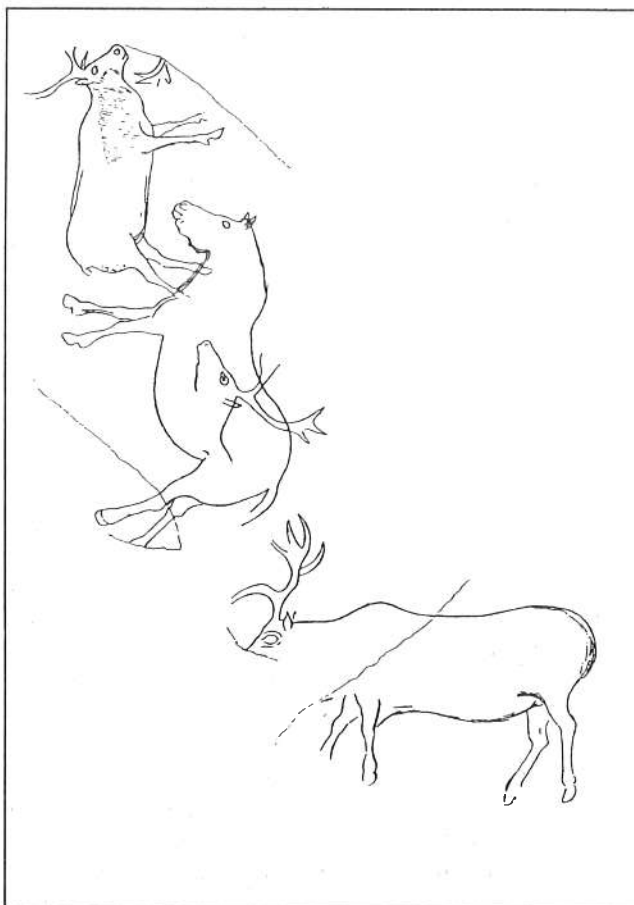


Fig 3 : Grotte de Teyjat (Dordogne), rennes et cheval gravés

Il est, du reste, significatif que la petite bosse du garrot, si soigneusement figurée par les «artistes» du Paléolithique, est ici inexistante.

La queue longue est également celle d'un équidé, de même que la ligne de l'épaule, trop large et trop massive pour appartenir à un cervidé. L'animal pourrait donc éventuellement représenter un cheval si le graveur n'avait pas noté deux bois présentés de face, convention bien connue dans l'art Paléolithique supérieur. L'absence d'andouillers de l'œil permet d'éliminer définitivement l'hypothèse d'une figuration de renne, comme le découvreur l'avait proposé. Les bois dressés droit sur le sommet de la tête caractérisent davantage le chevreuil qu'un autre cervidé. Ces incohérences doivent nous inciter à la prudence : les milliers de figures du Paléolithique connues présentent tout au contraire des représentations animales dont la détermination de l'espèce se fait, dans presque tous les cas, au premier coup d'oeil tant en est cohérent le tracé.

Lecture technologique de la gravure

L'examen à la loupe (grossissements : 5 et 10 x) confirme l'incohérence rencontrée lors de l'analyse morphologique. En effet, le trait gravé formant la ligne dorsale de l'animal a été réalisé par deux traits incisés parallèles au moyen d'une lame fine et acérée (incisions longues et fines avec un angle très aigu) entre lesquels la matière a été enlevée, tandis que la ramure réunit des traits larges et courts qui semblent obtenus par le choc tangentiel d'un instrument avec la paroi et résultent vraisemblablement, pour certains, de coups de pics récupérés. Le grossissement au départ de macrophotographies prises sous un éclairage oblique destiné à accentuer les micro-reliefs montre d'ailleurs clairement la manière dont le corps de l'animal a été réalisé. Deux incisions parallèles ont été faites pour circonscrire le contour, laissant entre les deux une frange de matière dont on aperçoit encore les restes sous la forme d'îlots au niveau du garrot ou de la ligne dorsale. Ensuite, cette frange a été enlevée au moyen d'un instrument dont la partie active circulaire (type chasse-clou) a laissé des traces caractéristiques, en particulier dans la gorge du trait formant le membre postérieur de l'animal. A différents endroits du tracé, on observe des accumulations de matières au fond du tracé qui démontrent que le trait a été fait en repoussant l'instrument. L'expérimentation établit que ce résultat ne s'observe qu'avec un outil sur lequel on frappe, ce que ne permet jamais les burins de silex avec lesquels les gravures pariétales et mobilières sont réalisées.

De plus : la grande maîtrise technique des «artistes» paléolithiques se marque dans l'absence systématique de regravés ou de traits malvenus. Les diverses parties de l'animal s'articulent toujours de manière élégante. Il est notable, à cet égard, que le raccord entre les différentes parties d'un animal se fasse de manière continue avec une exactitude anatomique qui ne laisse pas de surprendre, et non par l'addition de tracés qui se recouperaient. Or, cette maladresse apparaît dans la gravure de la grotte Worsaae. Le ventre et la jambe ne s'articulent pas par un trait oblique prolongeant celui de la jambe (pli du grasset) ; cette jonction s'opère, tout au contraire, par l'addition de deux traits qui se recourent. Cette maladresse caractérise d'ailleurs la figure dans son ensemble puisqu'on la retrouve encore au niveau de la ligne du ventre et du bras de l'animal, à l'articulation de la ganachè et du cou, et au point



DEPOLLUKARST A BEAUMONT : LE SITE DE LA ROQUETTE

Introduction :

Les prospections menées dans le cadre de l'Atlas du Karst Wallon sont toujours l'occasion de faire des découvertes sur le terrain. Celles-ci peuvent comprendre des paysages enchanteurs, des nouvelles cavités mais aussi très souvent... des sites pollués.

A cet égard, Christian Van Driessche qui arpente le Hainaut avec enthousiasme et attention a mis en évidence, sur la commune de Beaumont, un nombre impressionnant de sites pollués à des degrés divers.

La décharge la plus « remarquable » souille le **site de la Roquette** : vaste affleurement calcaire situé sur une faille et mis à jour par une ancienne exploitation calcaire. En plus de son aspect pittoresque et paysager, ce site, en bordure de la Hante, présente d'intéressants fossiles dans le calcaire Frasnien (coraux de + de 300 millions d'années !). C'est pour le captage situé à moins d'un km (voir C1) que cette pollution représente la menace la plus grave.



Localisation du site pollué de la Roquette :

C1= captage exploité par la commune

20= Grotte de la Roquette et 39= Faille et Abri de la Cavée

La campagne de dépollution

La pollution du site fut dénoncée à la DPE (Division de la Police de l'Environnement), afin que sa réhabilitation soit décidée. Malgré plusieurs rappels, la DPE n'a pas pris notre plainte en considération. Face à l'immobilisme des autorités, une campagne de dépollution a été entreprise les 22 et 23 septembre 1996 sous le patronage de la CWEPS et de l'UBS.

Vu la nature très hétéroclite des déchets présents, le ramassage des débris s'est accompagné d'un tri sélectif.

La récolte de plus de 1000 filtres à huile, déversés en toute impunité par le garage attendant au site, a demandé un traitement particulier. Ils ont été envoyés à une entreprise spécialisée dans le traitement de ce type de résidus.



Une partie de l'équipe devant la récolte de filtres usagés

Les **déchets « verts »** ont remplis deux conteneurs. Ils seront compostés à Beaumont.

Enfin, les **autres déchets (classe 3)** (8m³ de ferrailles, plastiques, bouteilles et ordures ménagères diverses) ont pu rejoindre la décharge de Erpion grâce à la collaboration de l'Intercommunale Intersud et à l'intervention du Service Environnement de la province de Hainaut.

Malgré un travail acharné durant deux jours, le site n'a pu être que partiellement réhabilité.,

Les suites logiques à la dépollution

Tout ce travail, s'accompagnant d'une campagne de sensibilisation des habitants de Beaumont, n'avait de sens que s'il entraînait la suspension définitive des pratiques polluantes dans ce site.

Un rapport a été remis aux autorités communales et à la DPE, exigeant que le site soit :

- assaini à la charge des auteurs de la pollution (suivant le principe du « pollueur payeur ») ;
- surveillé pour s'assurer de l'arrêt des versages en menaçant de poursuites judiciaires les contrevenants ;
- partiellement clôturé pour empêcher les dépôts depuis la route (nous préconisons également la pose de panneaux signalant cette interdiction).

Conclusions

Suite à la dépollution et au rapport envoyé aux autorités, la DPE a *enfin* pris en considération cette pollution et a mené une enquête sur l'origine des versages. On nous a assuré que le site sera réhabilité aux frais des pollueurs ou, à défaut, à ceux du propriétaire. Une surveillance sera organisée par la commune de Beaumont... Affaire à suivre!

Nous tenons à remercier pour leur aide dans la dépollution : la commune et l'école primaire de Beaumont, l'asbl Biomont, la DNF de Thuin, les membres des clubs spéléos *Asag, Scaip, Fan spéléoclub Bxl, GSC, Vadose Cashb et Stalacs*

Christian Van Driessche



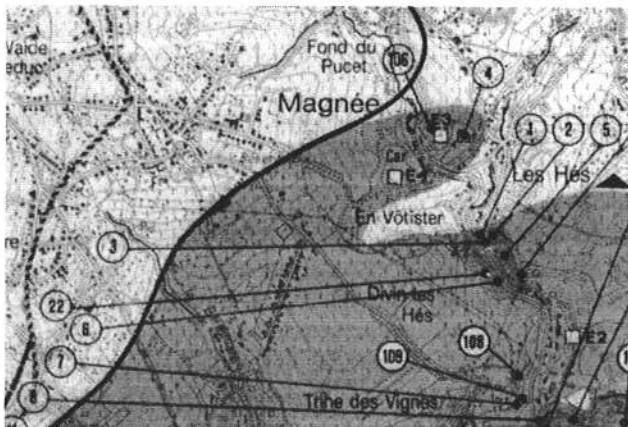
LA FAUSSE GRAVURE PARIETALE DE LA GROTTTE WORSAAE

Introduction

Dans le cadre d'un projet de synthèse consacré au Paléolithique en Belgique, nous avons été amenés à nous intéresser à un curieux document situé dans la grotte Worsaae¹ en province de Liège. Il s'agit d'une gravure pariétale représentant un cervidé, découverte par Alain Arkens en 1993, et que l'on trouve mentionnée à diverses reprises dans la littérature spéléologique comme étant la première oeuvre paléolithique pariétale en Belgique. Après avoir été informé par Laurent Haesen, de l'Union Belge de Spéléologie, de l'existence de cette gravure, nous avons décidé de prendre contact avec son découvreur, Alain Arkens, afin d'en éprouver l'authenticité.

Contexte archéologique

La grotte Worsaae est située dans la Commune de Soumagne (province de Liège). Elle s'ouvre à la base d'un petit massif en calcaire viséen, sur le versant gauche d'un vallon reliant Ayeneux à Fonds-de-Forêt, et se présente comme une salle allongée d'une quinzaine de mètres ouverte de part et d'autre du massif vers l'amont au NNE et vers l'aval au SSO.



Extrait de l'Atlas du Karst Wallon - planchette 42/7.
La grotte Worsaae correspond au n° 22

Elle a été découverte en 1984 par les membres de l'équipe de la Société Wallonne de Paléolithologie (So.Wa.P.) dirigée par Michel Dewez². Dès juin 1984 divers sondages sont effectués par des membres de la Société Wallonne de Paléolithologie dirigée par M. Dewez. Les résultats feront l'objet de plusieurs notes de sa part dans lesquelles il

¹ Cette grotte a été dédiée par Michel Dewez au préhistorien danois Jens Jacob Asmussen Worsaae (prononc. «Warso») (1821-1885), venu visiter les sites préhistoriques de Belgique, en 1872, lors du Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques de Bruxelles (Cf. M. DEWEZ, *Grotte Worsaae (Fléron)*, dans *Société Wallonne de Paléolithologie*, 7, 1985, p. 8).

² M. DEWEZ, *Recherches dans les grottes de la vallée de la Magne (Communes de Trooz et de Soumagne)*, in *Archeologia Belgica*, II, 1, 1986, pp. 7-8 ; id., *A propos de préhistoire... Trou Worsaae*, in *Regards. Bulletin de L'Union Belge de Spéléologie*, n° 22, janvier 1995, p. X.

signale la présence de restes humains néolithiques, d'instruments de silex appartenant au Paléolithique (supérieur et moyen) et d'un habitat d'hyènes des cavernes³.

Les nombreux ossements d'animaux qui se trouvent dans les couches sont toutefois très fragmentaires et la coupe stratigraphique atteste du fait que les sédiments de la grotte proviennent de l'extérieur, conclusion d'ailleurs très largement confortée par les analyses palynologiques de J. Heim pour qui les sédiments contenant les produits lithiques attribués au Paléolithique supérieur proviennent, par déplacement, du haut de la colline⁴. Dans ces conditions, la présence d'une gravure pariétale recouverte de sédiments contenant des restes osseux d'animaux disparus au moment où les artistes du Paléolithique ont orné les grottes (comme l'ours des cavernes) ne pouvait constituer un argument décisif pour en refuser a priori l'ancienneté. C'est pourquoi il nous fallait trouver dans cette représentation de cervidé des éléments stylistiques et techniques suffisants pour en accepter ou en infirmer l'authenticité.

Description et analyse stylistique de la gravure

L'animal, gravé sur la paroi droite de la petite salle d'entrée de la grotte, est orienté vers la droite. Il mesure 25 cm de long du museau à la croupe (28,5 cm du museau à la queue) et 18 cm au garrot (27 cm de la patte à l'extrémité du bois le plus long).

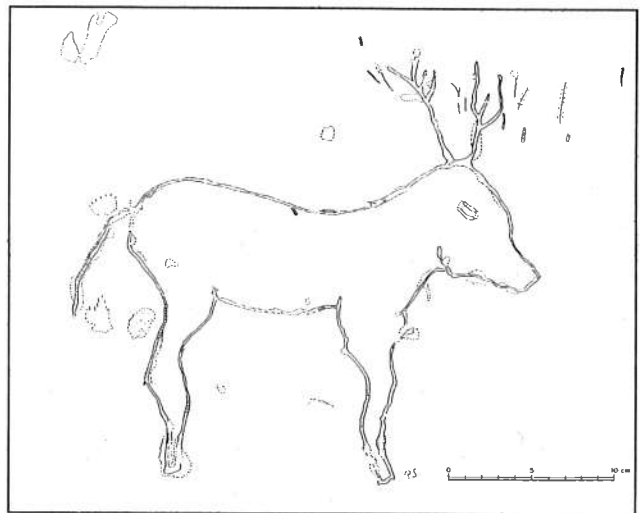


Fig 1 : relevé de la gravure de Worsaae (dessin P. Szapu)

Ce qui frappe tout d'abord, c'est l'aspect composite et peu harmonieux de l'animal. La tête, trop grande et trop basse par rapport au corps, s'articule directement sur celui-ci donnant à l'animal une allure trop compacte. L'oeil, trop grand et placé trop en arrière, a été figuré sous la forme d'un petit rectangle. Ce tracé contraste avec celui des yeux ronds ou en amande si caractéristiques de l'art paléolithique (Fig.2 & 3). Les membres «flexueux» contribuent à donner une impression générale de mollesse à la figure, qui contraste très nettement avec l'habituelle attitude réaliste des représentations animales paléolithiques. (Fig.2 & 3). La torsion vers l'avant du membre antérieur constitue, à cet égard, une aberration anatomique

³ M. DEWEZ, *o.c.*, 1986, p. 7.

⁴ M. DEWEZ, *o.c.*, 1995.

qui n'aurait pas échappé à un chasseur du Paléolithique. Une autre aberration anatomique se marque d'ailleurs au niveau du jarret.

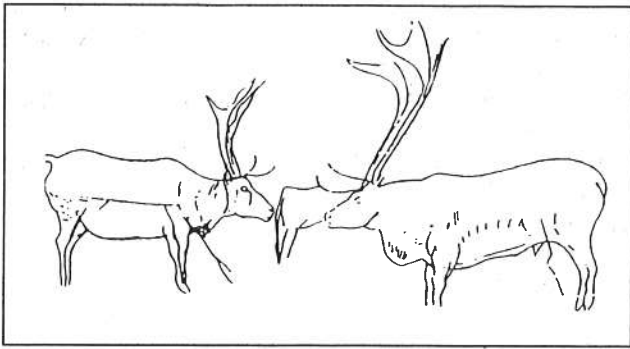


Fig. 2 : Grotte des Combarelles (Dordogne), rennes gravés

Celui-ci correspond, on le sait, à une articulation ; la pointe et le creux du jarret doivent donc se trouver sur un même plan, ce qui n'est pas le cas à Worsaae où le creux du jarret a été gravé plus haut que la pointe.

Surtout, la tête ne présente ni le chanfrein d'un cervidé, ni celui d'un équidé. Le décrochement au niveau du front évoque davantage ce que l'on observe chez le loup ou chez l'ours. La tête, en tout cas, ne s'adapte pas au corps de l'animal dont la ligne du dos rappelle beaucoup plus l'ensellure du cheval (Fig. 3) que celle, horizontale, du cerf ou du renne (Fig. 2).

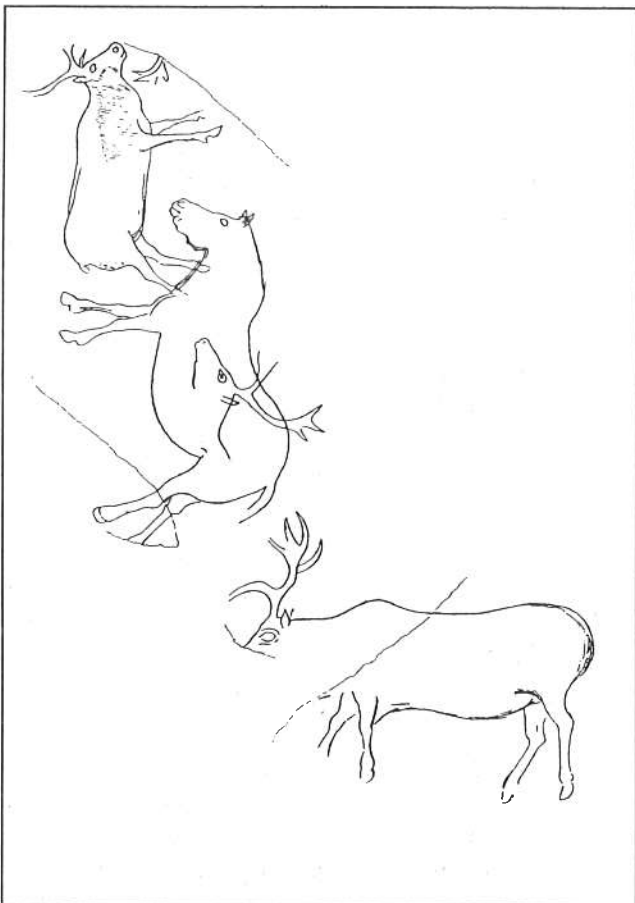


Fig. 3 : Grotte de Teyjat (Dordogne), rennes et cheval gravés

Il est, du reste, significatif que la petite bosse du garrot, si soigneusement figurée par les «artistes» du Paléolithique, est ici inexistante.

La queue longue est également celle d'un équidé, de même que la ligne de l'épaule, trop large et trop massive pour appartenir à un cervidé. L'animal pourrait donc éventuellement représenter un cheval si le graveur n'avait pas noté deux bois présentés de face, convention bien connue dans l'art Paléolithique supérieur. L'absence d'andouillers de l'œil permet d'éliminer définitivement l'hypothèse d'une figuration de renne, comme le découvreur l'avait proposé. Les bois dressés droit sur le sommet de la tête caractérisent davantage le chevreuil qu'un autre cervidé. Ces incohérences doivent nous inciter à la prudence : les milliers de figures du Paléolithique connues présentent tout au contraire des représentations animales dont la détermination de l'espèce se fait, dans presque tous les cas, au premier coup d'oeil tant en est cohérent le tracé.

Lecture technologique de la gravure

L'examen à la loupe (grossissements : 5 et 10 x) confirme l'incohérence rencontrée lors de l'analyse morphologique. En effet, le trait gravé formant la ligne dorsale de l'animal a été réalisé par deux traits incisés parallèles au moyen d'une lame fine et acérée (incisions longues et fines avec un angle très aigu) entre lesquels la matière a été enlevée, tandis que la ramure réunit des traits larges et courts qui semblent obtenus par le choc tangentiel d'un instrument avec la paroi et résultent vraisemblablement, pour certains, de coups de pics récupérés. Le grossissement au départ de macrophotographies prises sous un éclairage oblique destiné à accentuer les micro-reliefs montre d'ailleurs clairement la manière dont le corps de l'animal a été réalisé. Deux incisions parallèles ont été faites pour circonscrire le contour, laissant entre les deux une frange de matière dont on aperçoit encore les restes sous la forme d'îlots au niveau du garrot ou de la ligne dorsale. Ensuite, cette frange a été enlevée au moyen d'un instrument dont la partie active circulaire (type chasse-clou) a laissé des traces caractéristiques, en particulier dans la gorge du trait formant le membre postérieur de l'animal. A différents endroits du tracé, on observe des accumulations de matières au fond du tracé qui démontrent que le trait a été fait en repoussant l'instrument. L'expérimentation établit que ce résultat ne s'observe qu'avec un outil sur lequel on frappe, ce que ne permet jamais les burins de silex avec lesquels les gravures pariétales et mobilières sont réalisées.

De plus : la grande maîtrise technique des «artistes» paléolithiques se marque dans l'absence systématique de regravés ou de traits malvenus. Les diverses parties de l'animal s'articulent toujours de manière élégante. Il est notable, à cet égard, que le raccord entre les différentes parties d'un animal se fasse de manière continue avec une exactitude anatomique qui ne laisse pas de surprendre, et non par l'addition de tracés qui se recouperaient. Or, cette maladresse apparaît dans la gravure de la grotte Worsaae. Le ventre et la jambe ne s'articulent pas par un trait oblique prolongeant celui de la jambe (pli du grasset) ; cette jonction s'opère, tout au contraire, par l'addition de deux traits qui se recourent. Cette maladresse caractérise d'ailleurs la figure dans son ensemble puisqu'on la retrouve encore au niveau de la ligne du ventre et du bras de l'animal, à l'articulation de la ganache et du cou, et au point

de jonction reliant le cou et le bras (Fig. 1).

Enfin, un dernier élément décisif confirme notre analyse et va nous permettre d'achever notre démonstration. Au fil des millénaires, on le sait, les tracés gravés du Paléolithique ont subi une altération superficielle leur donnant une couleur identique à celle de la roche naturelle sur laquelle ils ont été réalisés. Cette patine est caractéristique et ne peut être faite artificiellement, comme A. Vayson de Pradenne l'avait d'ailleurs bien montré dans son travail sur les fraudes en archéologie préhistorique ⁵.

Bien que la gravure soit un peu plus claire que le support rocheux, la teinte générale évoquait malgré tout celle de la patine. Etant donné les doutes pesant sur l'authenticité de cette représentation, nous avons alors décidé de nettoyer délicatement deux zones bien délimitées ($\pm 2 \text{ cm}^2$) à l'eau distillée. Il nous est alors rapidement apparu que la roche était non patinée. En fait, au niveau du membre postérieur de l'animal, le graveur a malencontreusement enlevé une esquille de roche, ce qui l'a obligé à surgraver le tracé, mettant ainsi à nu la couleur bleue du calcaire, ce qui n'apparaît jamais dans une gravure censée être vieille de plus de 10.000 ans. Or, si cette gravure ne peut en aucun cas être paléolithique, elle doit avoir été faite très récemment : ne l'oublions pas, l'inventeur a lui-même dégagé les sédiments qui la recouvraient, et l'art rupestre post-paléolithique (Mésolithique, Néolithique) diffère totalement de celui du Paléolithique. Il reste que, comme nous l'avons vu, le trait gravé a été « sali » afin de simuler la patine ; de plus, nous avons également souligné le fait que certaines conventions de dessin (comme les ramures vues de face sur un animal figuré en profil absolu) sont caractéristiques du Paléolithique.

Il nous faut donc admettre qu'à l'inverse des dessins naïfs peints au minium de la grotte de Profondeville (province de Namur), par exemple, la gravure de la grotte Worsaae a été faite dans l'intention de tromper.

Marc Groenen, Archéologue de l'ULB

⁵ VAYSON DE PRADENNE. *Fraudes en archéologie préhistorique. Quelques exemples de comparaison en archéologie générale et sciences naturelles*, Grenoble, J. Millon, 1993, p. 494.

VIENT DE PARAÎTRE

LES COMMUNES ET LA CONSERVATION DU PATRIMOINE SOUTERRAIN

Véritable outil pour la protection du patrimoine souterrain, cette plaquette réalisée par l'UBS et la CWPSS a été éditée dans le cadre de l'AECN avec le soutien du Conseil de l'Europe et de la Région Wallonne.

cette plaquette a pour but d'informer pouvoirs publics et mandataires communaux des particularités et de la fragilité du patrimoine souterrain. Elle met l'accent sur la nécessité de prendre en considération la vulnérabilité des sites, des eaux souterraines et du milieu naturel souterrain dans tous les projets d'aménagement du territoire.

La plaquette a été présentée en juin 1996, à Huy, aux bourgmestres des communes concernées et en présence des représentants des Ministres Collignon et Lutgen. Monsieur P. De Wolf (Conservation de la Nature - RW) a souligné l'importance de la collaboration entre la Région Wallonne, la CWPSS, L'IRScNB et l'UBS, qui doit permettre de donner à certaines cavités remarquables de Wallonie le statut légal de *Cavité Souterraine d'intérêt Scientifique*.

Jean-Pierre Bartholeyns

PROTECTION DES CHAUVES-SOURIS



Cet autocollant en faveur de la protection des chauves-souris a été réalisé à l'occasion d'une exposition sur les chauves-souris au Musée d'Histoire Naturelle de la Chaux-de-Fonds en Suisse.

Jean-Pierre Bartholeyns

CAVERNES - MONDE FRAGILE

Ce fascicule A4 de 16 pages est réalisé à l'initiative de la Commission de Protection des Cavernes de la Société Suisse de Spéléologie. Abondamment illustrée de photos couleur, elle veut responsabiliser les spéléos tout en sensibilisant le lecteur à l'ensemble des problèmes soulevés par la protection du milieu souterrain suisse.

Jean-Pierre Bartholeyns

SENSIBILISATION ORIGINALE



En Suisse, la protection de la nature est un réel souci. Rien n'est laissé au hasard pour sensibiliser la population. Tous les supports sont utilisés. Et pourquoi pas les boîtes d'allumettes ?

Cette illustration de chauve-souris s'inscrit dans une série consacrée à la protection de la nature par la société Swedish Match. De plus cette société semble fabriquer les allumettes « Feudor » dans un esprit de respect global de l'environnement puisque leur bois provient de forêts reboisées et que leurs têtes d'allumage ne contiennent ni soufre, ni bichromate de potassium, ni oxyde de zinc.

Jean-Pierre Bartholeyns

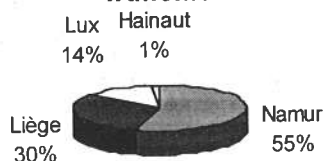
QUELLE PLACE OCCUPENT LES GROTTES DANS NOTRE SOUS-SOL ?

L'inventaire des sites karstiques et des rivières souterraines réalisé par la CWPSS est aujourd'hui terminé pour l'ensemble de la Wallonie à l'exception de la réactualisation de l'inventaire de la province de Namur. Voici quelques réflexions à propos du développement souterrain des réseaux karstiques, si on les mettait bout à bout.

Cette analyse n'est pas qu'un jeu arithmétique, elle montre que le milieu souterrain naturel en Wallonie est loin d'être infini et que les cavités qui sont détruites, surfréquentées, fermées abusivement ou gravement polluées tendent à le réduire dangereusement.

Cette réflexion est d'autant plus préoccupante dans certaines régions où les massifs karstiques sont peu importants et où le nombre de cavités est limité. La protection de ces cavités doit être prioritaire.

développement souterrain de wallonie



Namur: 78.170m Liège: 43.649m Lux: 19.491m
Hainaut: 2047m total= 142.269m

C'est dans la province de Namur que l'on trouve + de 50% du développement naturel souterrain wallon. Cette province regroupe la plupart des cavités importantes (9 des 15 grottes de plus de 1500m) et le plus grand nombre de sites souterrains pénétrables.

Dans la province de Luxembourg, les grottes importantes sont concentrées dans un croissant réduit au nord de la province (de Wellin à Durbuy). Dans la commune de Durbuy par exemple, un nombre croissant de cavités sont perturbées par la surfréquentation et l'exploitation contestable de la part de tours opérateurs. Cette situation est préoccupante dans cette région touristique, notamment eu regard à la fonction d'habitat que ces cavités jouent pour certaines espèces souterraines vulnérables.

Il faut relativiser l'importance du développement total des galeries naturelles en Wallonie. Si les 142 km semblent à première vue relativement rassurants, une part importante n'est pas ou plus accessible : grottes touristiques, grottes exploitées par des tours operators, trous détruits par les carrières, cavités fermées pour des raisons diverses, réduisent fortement le « développement libre ».

Enfin, le milieu naturel souterrain semble bien peu de choses comparé par exemple aux 350km du réseau d'égouttage de Bruxelles ! Il faut être particulièrement vigilant et privilégier la protection des sites karstiques si l'on ne veut pas voir se multiplier les points de comparaison entre nos belles cavités et les égouts de notre capitale...

Georges MICHEL

LE PETIT BALAYEUR EST ORPHELIN !

A plusieurs occasions, le milieu spéléologique a sollicité l'appui de dessinateurs de BD pour mettre en évidence les pollutions et destructions qui affectent le karst. Le premier à avoir répondu à cette demande est Franquin.



Sa disparition a ravivé chez nous le souvenir des premiers contacts, sa simplicité, sa jovialité, la vivacité de son regard. L'autocollant avec le « petit balayeur », dont le dessin expressif illustre à souhait un message simple et clair, a largement contribué à la sensibilisation des spéléologues, des habitants des régions karstiques et du grand public. Ce message compréhensible par tous a été maintes fois diffusé par les médias.

La CPSS lui en sera toujours reconnaissante.

Merci Franquin.

Jean-Pierre Bartholeyns.

Vous obtiendrez cet autocollant en versant 30F par pièce plus 17F de port au compte 000/1587381/73 de la C.P.S.S.

COMMISSION DE PROTECTION DES SITES SPELEOLOGIQUES ET SES REGIONALES WALLONNE ET BRUXELLOISE

SECRETARIAT PERMANENT:

Av. A. Rodin, 21 - 1050 Bruxelles
Tel/Fax: 02/647.54.90

L'Echo de l'Egout est publié avec l'aide de la Commission Communautaire Française de la Région de Bruxelles-Capitale

*les articles signés n'engagent que leurs auteurs
Les articles publiés dans ce périodique sont « reproduction souhaitée », moyennant mention de la source et de l'auteur.*

COTISATION C.P.S.S. / CWPSS pour 1997

- 400,-F : membre effectif.
- 300,-F : membre sympathisant.
- 200,-F : étudiants et membres de l'UBS, VVS et FCRSA.
- 1.000,-F : clubs et associations.
- Les dons de 1.000,-F et plus sont déductibles d'impôts.